Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie

www.cslg-nord.fr CSLG Nord Pas de Calais

Nord Pas de Calais

La fédération des Clubs de la Défense
Ligue Nord - Est

PRÉSENTATION

Créé en 1978 et symbole des mouvements corporatifs au sein de la gendarmerie nationale, le Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie (CSLG) du Nord - Pas de Calais est régi en association loi 1901.

Le CSLG Nord - Pas de Calais est un complément essentiel de la vie des unités de gendarmerie et joue un rôle social indéniable. Il propose à tous ses adhérents ainsi qu'aux personnels de la gendarmerie des activités sportives et de loisirs.

Le CSLG Nord - Pas de Calais est affilié à la Fédération des Clubs de la Défense Ligue Nord-Est. Son siège social est situé à la Région de Gendarmerie Hauts-de-France et la Gendarmerie pour la zone de Défense Nord et la sécurité Nord à Villeneuve d'Ascq.

Outre la plus grosse section en effectifs qui se situe à la résidence de Villeneuve d'Ascq, **le Le CSLG Nord - Pas de Calais est composé de 13 sections externes, réparties sur l'ensemble des Compagnies de Gendarmerie des départements du Nord et du Pas de Calais**, avec une section par arrondissement dirigée par un responsable de section.

Par leurs actions, **les responsables de sections s'investissent pour le bon fonctionnement du club** et concourent au soutien et au développement de leurs adhérents en favorisant leur épanouissement et leur prise de responsabilité dans la vie professionnelle et familiale.

Les adhérents du CSLG Nord - Pas de Calais sont des gendarmes en activité ou en retraite, leurs familles, des réservistes et des personnels civils des Ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Le CSLG Nord - Pas de Calais accueille également des civils extérieurs qui adhèrent à ses buts et dans la limite de ses capacités d'accueil.

Le CSLG Nord - Pas de Calais bénéficie de l'**agrément sport N° 59 S 1695** au titre du Ministère de la jeunesse et des sports depuis 1989.

Le CSLG Nord - Pas de Calais propose différentes disciplines sportives, de loisirs et culturelles qui se pratiquent au sein de ses infrastructures et sur l'extérieur.

Le CSLG Nord - Pas de Calais a pour objet :

- **d'organiser des activités sportives et culturelles** au profit des personnels relevant des Ministères de la Défense et de l'Intérieur et de leurs familles et de ses membres,

- **de resserrer les liens** entre tous les membres de la communauté des Ministères de la Défense et de l'Intérieur,

- **de favoriser les contacts et les échanges** avec le secteur civil dans l'intérêt du développement des liens «Armées Nation»,

- **de participer à la politique de formation de l'encadrement** nécessaire à ses activités, de concourir au maintien en condition physique et morale du personnel et notamment à l'entraînement du personnel militaire,

- **de responsabiliser ses membres** dans la vie associative comme dans leur vie personnelle.

Le CSLG Nord - Pas de Calais est dirigé par un comité directeur. Il est composé de bénévoles qui s'investissent pour son bon fonctionnement et la réputation de la gendarmerie.

Retrouver plus d'informations sur **www.cslg-nord.fr**
Suivez-nous sur CSLG Nord Pas de Calais

ASSOCIEZ VOTRE IMAGE À
NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les bénéfices des souscriptions sont mutualisés et destinés au financement de la conception et de la diffusion des différents supports de communication du CSLG Nord - Pas de Calais, de l'apport matériel apporté aux sections rattachées pour leurs fonctionnements et pour leurs manifestations sportives et de loisirs annuelles, organisés sous l'effigie du CSLG Nord - Pas de Calais.

La REVUE

Elle représente **le vecteur principal de communication** entre le CSLG, ses adhérents et ses partenaires. Sa version papier permet de **référencer les activités des partenaires** annonceurs et de retrouver des informations pratiques avec une rétrospective annuelle des manifestations organisées sur la saison.

Le TEE-SHIRT

Il **véhicule les couleurs de nos partenaires sponsors** à travers le dynamisme de nos adhérents.

REJOINDRE NOS PARTENAIRES SPONSORS
10 RAISONS

- **Associer** votre image aux valeurs de cohésion, d'engagement, de respect et de solidarité
- **Rejoindre** un réseau de partenaires privés & institutionnels
- **Avoir une visibilité** sur nos différents supports
- **Être conviés** aux événements organisés par les sections
- **Pouvoir** diffuser des offres aux adhérents du CSLG
- **S'associer** au développement du lien « ***Armée-Nation*** »
- **Soutenir** un monde associatif corporatif loi 1901
- **Aider** aux manifestations sportives régionales
- **Permettre** une sélection à nos championnats nationaux
- **Valoriser** le bénévolat

Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie du Nord / Pas-de-Calais (C.S.L.G N/PdC)

La fédération des Clubs de la Défense – Ligue Nord - Est

Renseignements et Informations : **CSLG Nord / Pas-de-Calais**
201, Boulevard de Mons - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - www.cslg-nord.fr - Siret : 43318929700016 - Code NAF : 926 C
Association loi 1901 N° 14145 J.O. du 14 août 1978 - Affiliation Fédération des Clubs de la Défense N° 455-03-G

SECTION : ..... **VILLE :** .....

ORDRE D'INSERTION N° G ...../ 202....
Tenant lieu de **FACTURE**

Mr / Mme : ..... agissant en qualité de souscripteur(rice)

DONNE ORDRE D'INSERTION AU SPONSORING DU CSLG Nord / Pas-de-Calais

De la SOCIÉTÉ : ..... Code Postal : .....

Adresse : ..... VILLE : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

SOUSCRIPTIONS : ...../..... **PAGE** | ...../..... **TEE-SHIRT** **Exemplaire sponsor** **Taille :** ....

FORMAT(S) RÉSERVÉ(S)	MONTANT(S)
REVUE CSLG : ...../.....	.....
TEE-SHIRT : ..... X	.....
Remise accordée :	.....

TOTAL = ...

RÈGLEMENT EXCLUSIVEMENT LIBELLÉ A L'ORDRE DU
CSLG NORD/PDC

CORRESPONDANT : Mr .....

CONTACT : .....

ACCRÉDITATION CSLG N/PDC
N° 433189297 / C .....

OBSERVATIONS :

RÈGLEMENT ☐ **CHÈQUE** ☐ **VIREMENT**

BANQUE ..... Chq N°.....

Signature et cachet de l'annonceur *qui reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de souscription et ayant vu et lu l'accréditif du correspondant.*

Le ...../...../202....

TARIFS ET FORMATS

(**Cocher la case** correspondante au format réservé)

REVUE
Rétrospective saison 202... / 202...

Réservé	FORMATS	DIMENSIONS (en mm)	TARIFS
	1/16 page	80 x 28	290 €
	1/8 page	80 x 61	510 €
	1/4 page	80 x 127	680 €
	1/2 page	170 x 127	980 €
	1 page	170 x 260	1500 €
	2ème couverture	170 x 260	2900 €
	3ème couverture	170 x 260	2900 €
	4ème couverture	170 x 260	3900 €

TEE-SHIRT

Réservé	MARQUAGES (en mm **ou** surface en mm²)	TARIFS
	50 x 50	450 €
	90 x 90	650 €
	150 x 150	900 €
	150 x 200	1500 €
	200 x 200	2300 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION

Le présent ordre d'insertion fait office de facture après paiement. Il donne ordre pour une commande définitive et irrévocable ; le droit de rétractation, fixé par le code de la consommation, n'étant pas applicable pour les professionnels.
La publicité diffusée au format souscrit doit être en relation directe avec l'activité professionnelle du souscripteur et les conditions de vente de celle-ci s'appliquent à l'article L.121-22 quatrièmement du code de la consommation.
Les publicités sont créées et diffusées selon les éléments fournis par le souscripteur et ne sauraient engager le CSLG Nord / Pas-de-Calais en ce qui concerne leurs droits d'utilisations et de reproductions. En cas de non remise ou envoi des éléments à insérer (logo / texte) sur le support souscrit, au plus tard 30 jours avant la date de bouclage du support concerné, il sera publié les coordonnées inscrites sur ce présent document et le format inséré sera considéré comme accepté par le souscripteur. L'envoi d'un justificatif de parution se fait dans les 30 jours suivant la date de parution du support souscrit.
Les délais de parutions des différents supports sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation de la commande et ne donne droit à aucune indemnité. Les délais sont prorogés de plein droit pour cause de force majeur.
Le CSLG Nord / Pas-de-Calais se réserve le droit de refuser toute publicité qui ne correspondrait pas à sa déontologie, au caractère des supports ou à des surcharges inadaptables au format souscrit.
La gestion des ordres d'insertion est administrée par le CSLG Nord / Pas-de-Calais régi en association loi 1901 N° 14145 / J.O du 14 et 15 août 1978 - Siret 433 189 297 000 16 - NAF 926 C dont le siège social se situe 201, Boulevard de Mons - 59650 Villeneuve d'Ascq.
Les montants des souscriptions mutualisées sont destinés au financement de la conception et de la diffusion des différents supports de communication du CSLG Nord / Pas-de-Calais, de l'apport matériel apporté aux sections rattachées pour leurs fonctionnements et pour leurs manifestations sportives et de loisirs annuelles, retenues par le CSLG Nord / Pas-de-Calais ainsi que la rémunération des agents commerciaux.
La souscription ne peut donner droit à aucune contre partie, à un service quelconque ou une intervention favorable de l'association ou administration concernée.
Les correspondants, chargés de rencontrer les partenaires du CSLG Nord / Pas-de-Calais, sont munis d'une carte accréditive à l'entête du CSLG Nord / Pas-de-Calais nominative avec photo et numéro d'accréditation associatif. Ils sont détenteurs des ordres d'insertion officiels à l'entête du CSLG Nord / Pas-de-Calais auxquels ils doivent se conformer. Ils disposent de l'autorisation de les rédiger et d'en percevoir les règlements correspondants au profit et libellés à l'ordre du CSLG Nord / Pas-de-Calais.
Les correspondants du CSLG Nord / Pas-de-Calais ne peuvent se prévaloir de leur appartenance à un quelconque service de la gendarmerie et ne doivent se livrer à une aucune manœuvre destinée à faire pression sur le souscripteur. **Ils ne doivent pas faire référence directement ou indirectement à l'autorité de la gendarmerie nationale qui n'édite, elle-même, aucun support avec publicités**.
Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution, quel que soit le lieu de souscription ou de règlement, les tribunaux dans le ressort du siège social du CSLG Nord / Pas-de-Calais seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.

Siège administratif

CSLG Nord / Pas-de-Calais
201, Boulevard de Mons - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° 14145 - J.O du 14 août 1978
Affiliation Fédération des Clubs de la Défense N° 455-03-G

SPECIMEN